

LES SÉMINAIRES

ET

L'ENSEIGNEMENT DE LA THÉOLOGIE

Dans le Diocèse de Rouen

AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

II

LE SÉMINAIRE SAINT-VIVIEN

Depuis la Révolution, on est convenu, en France, d'appeler Grand Séminaire, l'établissement dans lequel les clercs se forment immédiatement au ministère ecclésiastique, laissant le nom de Petit Séminaire à l'établissement d'enseignement secondaire dans lequel ils ont étudié les lettres profanes.

En ce sens, le séminaire Saint-Vivien a été le premier grand séminaire du diocèse de Rouen.

C'est par ordonnance du 30 mars 1658, que l'archevêque

François II de Harlay autorisait « les prêtres de la congrégation des séminaires établis dans les diocèses de Bayeux, Coutances et Lisieux, » à établir à Rouen « une maison, ou communauté qui soit unie et agrégée à celles de ladite congrégation, établies dans les villes de Caen, Coutances et Lisieux, » avec une chapelle où soit conservé le Saint-Sacrement, et une résidence de missionnaires. « Ne pourront lesdits ecclésiastiques, ajoute l'Ordonnance, avoir d'autres règles et statuts que ceux qui leur seront donnés par nous et nos grands vicaires. »

Il était établi que le séminaire serait doté sans aucun impôt sur les bénéfices : ce à quoi ses Directeurs n'eussent jamais consenti, pour ne pas se rendre odieux.

Les lettres-patentes étaient datées d'avril 1658 ; la bureaucratie française, déjà puissante, en retarda l'enregistrement jusqu'au 14 janvier de l'année suivante. Et cependant, le Parlement lui-même, par son arrêt du 23 mars 1650, avait recommandé aux évêques de la Province la fondation des séminaires.

Ces lettres furent acceptées par le P. Eudes, au nom de la congrégation qui y est modestement appelée, comme nous l'avons vu, « des séminaires établis dans les diocèses de Bayeux, Coutances et Lisieux. » Les prêtres-eudistes furent d'abord huit, mais ce nombre ne tarda pas à être ramené à six et demeura tel jusqu'à la veille de la Révolution.

Tout le monde s'était trouvé d'accord sur la nécessité d'établir un séminaire. On s'entendit assez facilement pour le confier au P. Eudes, que recommandait hautement l'excellente direction qu'il avait su donner aux séminaires déjà fondés par lui.

Il est juste de mentionner ici les principaux amis du nouvel établissement.

Le plus illustre, et probablement aussi le plus dévoué, fut M. de la Motte-Lambert.

Pierre-Marie Lambert, sieur de la Boissière et de la Motte, communément appelé de la Motte-Lambert, d'une bonne noblesse de robe, était né à la Boissière (diocèse de Lisieux), le 28 janvier 1624. Orphelin de bonne heure et maître d'une fortune considé-

nable, il n'avait vu dans cette liberté qu'une facilité plus grande pour faire le bien. Nommé conseiller à la Cour des Aides de Rouen le 17 mai 1646, à l'âge de vingt-deux ans, il devint un excellent magistrat. Jurisconsulte habile et dialecticien redoutable, il savait rendre objection pour objection, et texte pour texte ; et mêlait à son argumentation, qui allait droit au but, une nuance de subtilité parfois difficile à saisir et propre à déconcerter les adversaires les plus vigoureux.

Cependant, au milieu des dossiers et des procès, il aspirait à un genre de vie différent. Il vendit sa charge et fut ordonné prêtre à Coutances. De retour à Rouen, il fut, en 1655, nommé directeur de l'Hospice Général, dont la situation financière était très difficile. Etudier le budget, disséquer les comptes, refaire les liquidations, sonder le fond des caisses, et parfois conduire devant la justice les débiteurs récalcitrants, telle fut sa tâche : il s'en acquitta avec honneur. (1) Il devait être un des fondateurs du séminaire des missions étrangères et, devenu évêque de Béryte *in partibus infidelium*, mourir à Juthia (Siam), le 15 juin 1679, âgé seulement de cinquante-cinq ans. C'est lui qui, avec son frère, fit marché de la maison où l'on avait dessein d'établir le séminaire. Déjà bienfaiteur des séminaires de Coutances et de Lisieux, il s'obligea encore, et avec son frère, à entretenir à leurs communs dépens les directeurs du séminaire de Rouen, jusqu'à ce qu'on ait constitué un fond suffisant.

M. Mallet était docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale et grand vicaire de M. de Harlay. Il employa toute l'influence que lui donnait ce titre et le crédit dont il jouissait auprès de l'Archevêque pour faire réussir cette affaire. Dans la suite, il voulut travailler par lui-même à l'instruction des ordinands qui venaient au séminaire, en leur donnant des leçons de théologie sur les points qu'il estimait les plus essentiels, et en leur faisant des conférences spirituelles. Enfin, il établit sa demeure même au séminaire. En 1700, après avoir rendu pendant plus de quarante ans à cette maison tous les services qui étaient en son pouvoir, il y mourut, et partagea la

(1) *Histoire du Séminaire et de la Congrégation des Missions Etrangères* par A. Launay, Paris 1894.

sépulture des Eudistes du séminaire, fidèle ainsi jusqu'au bout à ses amitiés.

Parmi les amis du séminaire, il faut encore citer le P. Niquet, supérieur du noviciat des jésuites, peut-être désireux d'éloigner les Oratoriens qui dirigeaient à Paris le séminaire Saint-Magloire, avec un succès incontestable, et plusieurs institutions similaires en province (1) ; le P. Simon, religieux minime ; M. de Carados, de l'abbaye de Saint-Ouen, qui, disent les mémoires du temps, « avait imploré le secours du ciel par un grand nombre de prières redoublées » ; M. d'Omerville, conseiller au Parlement, donateur de 10,000 livres ; M. Le Cornier, maître des Comptes, donateur de 2,000 livres « pour aider à payer la maison que M. de la Motte-Lambert achetait » ; MM. de Fermanel, père et fils (ce dernier était prêtre) ; M. de Mézerais, d'Argentan ; M. de Bimorel, conseiller-clerc au Parlement ; M. de Cotterel, grand prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, qui donna plus de 4,000 livres.

Grâce à ces influences, on écarta facilement la demande de l'évêque titulaire d'Olonne (ou Aulonne) et de M. du Four, curé de Saint-Maclou et abbé d'Aulnay ; qui, en 1660, tentèrent de substituer aux Eudistes la communauté de Saint-Patrice. Douze ans plus tard, en 1672, relativement à l'affaire de Marie des Vallées, M. Du-four composa avec des documents que lui avait fournis M. Aude, natif d'Aulnay et secrétaire du P. Eudes, un écrit fort hostile à ce dernier.

Les religieuses Annonciades se proposant d'abandonner l'immeuble qu'elles occupaient depuis 1649, pour transporter ailleurs leur monastère, cette maison fut achetée, comme nous l'avons vu, par M. de la Motte-Lambert, et au prix de 23,000 livres. En 1658 on procéda aux transformations nécessaires : la chapelle fut conservée et le chœur des religieuses devint la sacristie. Dès le mois de

(1) Quelques années plus tard, un des prélats les plus estimés du XVII^e siècle, Etienne Le Camus, que l'hostilité de Louis XIV confina soigneusement dans son diocèse de Grenoble, tandis que le pape Innocent XI en faisait un cardinal, jugeant que deux séminaires étaient nécessaires, en établit un à la campagne et un autre à Grenoble même « pour les gens de condition », avec la pensée évidente d'y recruter l'élite de son clergé. Le premier fut confié aux prêtres de la Congrégation de la Mission, et le second aux prêtres de l'Oratoire. *Histoire du cardinal Le Camus par Charles Bellet, Paris 1886.*

février de l'année suivante, le Séminaire fut ouvert, et on y célébra la grand'messe le 16 de ce mois, jour qui était dans l'Institut du P. Eudes, l'octave de la fête du Saint-Cœur de Marie.

Le P. Eudes eut à cœur d'envoyer à Rouen des sujets d'élite, assurent les annales de sa Congrégation, « afin de fermer la bouche aux plaintes que faisaient les novateurs, que le P. Eudes n'avait point d'hommes capables de gouverner un tel séminaire. »

A la tête de la communauté fut placé M. Thomas Manchon, « le meilleur de tous ses missionnaires, et le plus fort pour parler en chaire » disent encore les mêmes annales. Né à Saint-Maclou de Doumarais-d'Auge (diocèse de Lisieux), il s'était attaché au P. Eudes, pendant une mission que celui-ci prêchait à Mesnil-Mauger, en 1640. Pendant qu'il étudiait la théologie à Caen, il n'avait pas manqué de se placer encore sous la direction spirituelle du grand missionnaire, et finalement devint le second de ses disciples.

Les autres directeurs du séminaire furent MM. de Longval, Jourdan, de Sainte-Marie, Damville ; et quelque temps après, MM. Morand, de la Haye, de Bonnefond et Marion.

Le 6 mai 1661, une ordonnance archiépiscopale permettait de confesser, de donner la communion dans la chapelle, de donner les Pâques et le Viatique aux pensionnaires, restreignait relativement au séminaire les pouvoirs des vicaires généraux diocésains (ce qui est en France une pratique assez répandue) (1), et autorisait les règles en usage dans les autres maisons de la congrégation des Eudistes.

Comme à Caen, premier séminaire fondé par le P. Eudes, les ordinands se rendaient processionnellement à l'église où devait avoir lieu la cérémonie de l'ordination, c'est-à-dire à la Cathédrale. Il fut établi d'abord qu'on exigerait pour le sous-diaconat un séjour de deux mois au séminaire, et seulement une retraite de huit jours pour le diaconat et la prêtrise. Colbert, devenu archevêque, porta à cinq mois la présence exigée pour le sous-diaconat, avec un examen préalable pour s'assurer que les candidats avaient une instruction suffisante et pourraient suivre avec fruit les leçons

(1) Voir l'Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas par Bertrand. Bordeaux 1894.

qui leur étaient données. On demanda en même temps dix jours pour le diaconat et six semaines pour la prêtrise. Pour chacun de ces deux ordres, enfin, sous l'épiscopat de M. de Saulx-Tavannes, on demanda trois mois.

Les aspirants à la tonsure et aux ordres mineurs venaient seulement passer quelques heures au séminaire pendant les trois ou quatre jours qui précédaient l'ordination.

La maison était ouverte toute l'année aux curés qui venaient pour s'instruire des choses de leur charge, soit spontanément, soit sur l'ordre de l'archevêque. Le P. Eudes, comme on le voit par une lettre de lui au supérieur du séminaire de Lisieux, veut « que tous les autres ministères soient abandonnés pour la direction des séminaires, et que les séminaires soient toujours ouverts aux ordinands et aux prêtres retraitants. » Il s'appliquait surtout à leur inspirer la vertu de religion. De plus, on faisait à Rouen une fois par mois des conférences dans la forme que l'archevêque venait de prescrire, pour se former aux conférences ecclésiastiques.

Dans ce programme, nous ne voyons pas figurer un enseignement suivi de la théologie : c'était alors le monopole du Collège. Peu à peu cependant, le séminaire s'ouvrit à quelques élèves internes, et un cours de théologie fut établi en leur faveur. C'est le régime qui est devenu universel en France depuis le commencement du siècle présent.

Il est une œuvre que l'on estima incompatible avec celle des séminaires. Comme il est admis aujourd'hui que la justice militaire (1) a ses tribunaux et ses maisons de détention, il était admis au XVII^e siècle que les clercs frappés par la justice eussent des maisons de détention particulières, à l'entretien desquelles le Trésor public, naturellement, s'abstenait en général de participer. M. de Maupas, évêque d'Evreux, avait voulu relier cette œuvre à celle des séminaires ; mais le P. Eudes, auquel il avait confié, lui aussi, son séminaire, s'y opposa formellement, et fut assez heureux pour faire agréer ses excuses à l'évêque. Plus tard le Parlement de Normandie rendit plusieurs arrêts pour imposer au séminaire Saint-Vivien des « prêtres

(1) Je ne parle pas de la justice administrative, qui n'a pas de juridiction criminelle et dont plusieurs contestent aujourd'hui l'opportunité.

sentenciés ». M. de Sainte-Marie, alors supérieur, dut se rendre lui-même au Parlement et y exposer les motifs de son refus.

Précisément à cette époque, M. Jean Moulin, qui avait inauguré dans la maison de Friardel (diocèse de Lisieux) une réforme des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, venait d'établir, à Bourg-Achard (alors diocèse de Rouen) le chef-lieu de cet institut : il y établit en même temps la maison de détention que l'on demandait, et en prit la direction. Par un euphémisme charitable, les détenus furent appelés des « pensionnaires. »

N'omettons pas de signaler le séjour que fit au séminaire l'évêque de Finnebor (Irlande), visiteur apostolique du Tiers-Ordre régulier de Saint-François d'Assise. Il faisait les fonctions pontificales pour M. de Harlay, avec ce titre : *Francisci archiepiscopi rothomagensis in pontificalibus delegatus*, et soutenait la dignité du caractère dont il était revêtu par une vie très édifiante. Il donna au séminaire plusieurs reliques, qui furent réunies à celles que M. Mallet avait données en 1666.

Quant à l'esprit général du séminaire, nous savons par une lettre du P. Eudes à M. de Longueval en date du 10 mars 1662, qu'il donnait pleine satisfaction aux fondateurs. Qu'on nous permette de reproduire une partie de cette lettre :

M. l'archevêque de Rouen publie partout les fruits du séminaire et la grande satisfaction qu'il a eue de la modestie et de la piété qui paraissent visiblement sur le visage de ceux à qui il a conféré les saints ordres à Pontoise. (1) Cela me donne bien de la joie, voyant la bénédiction qu'il plaît à Dieu de donner aux travaux de mes très aimés frères, dont il soit éternellement béni. Oh ! que ce travail est agréable à Notre-Seigneur et à sa très-Sainte Mère ! Oh ! qu'il donne de contentement aux anges et aux saints ! Que les avantages que l'Eglise en reçoit sont merveilleux ! Combien d'âmes seront sauvées par ce moyen ! Quelles obligations nous avons à la divine bonté de nous avoir choisis, tout indignes que nous sommes, pour un si saint emploi, qui est le plus nécessaire, le plus digne et le plus fructueux de tous les emplois qui sont dans l'Eglise de Dieu. Bienheureux ceux qui persé-

(1) Pontoise faisait alors partie du diocèse de Rouen ; mais attendu l'éloignement, un grand vicaire y résidait, avec le titre de *Grand Vicaire de Pontoise*. On voit encore son hôtel, non loin des ruines de cette église des Cordeliers où Bossuet reçut la consécration épiscopale.

vèrent dans un si saint exercice, et qui n'écoutent pas les sentiments de la nature corrompue, qui ne cherche que sa satisfaction ; mais qui renoncent au repos que l'amour-propre désire, pour travailler à l'imitation et pour l'amour de notre divin Maître, qui n'a jamais eu de repos en ce monde, et qui a mis toute sa satisfaction à faire la sainte volonté de son Père.

Bienheureux ceux qui travaillent avec lui ; car leur travail finira bientôt, et ils jouiront avec lui d'un repos éternel. Et partant, *bonum facientes non deficiamus : tempore enim suo melius non deficientes.* (2).

(à Suivre)

Abbé FAVÉ.
